

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARM  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 120/2023

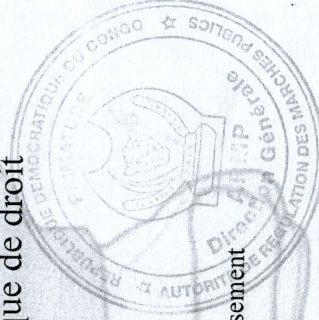
AU GROUPEMENT MAZARS CAMEROUN-BETA CONSULT SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DG/003/CGPMP/PI/2023, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent septante-huit millions deux cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf (CDF 178 229 689) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais un million deux cent quarante-sept mille six cent-sept, quatre-vingt-deux centimes (CDF 1 247 607,82).

Fait à Kinshasa, le 06/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBE  
Directeur Général a.i